



HAL
open science

Mesurer les discriminations raciales à l'université : victimes, auteurs et environnement spatial

Pierre-Olivier Weiss

► **To cite this version:**

Pierre-Olivier Weiss. Mesurer les discriminations raciales à l'université : victimes, auteurs et environnement spatial. Racisme et discrimination raciale, de l'école à l'université, Sep 2018, Paris, France. hal-02158303

HAL Id: hal-02158303

<https://hal.science/hal-02158303>

Submitted on 18 Jun 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Colloque Racisme et discrimination raciale, de l'école à l'université

Mesurer les discriminations raciales à l'université : victimes, auteurs et environnement spatial

Pierre-Olivier Weiss

I- Quelle méthode : les enquêtes de victimation

Définition simplifiée : L'enquête de victimation désigne une technique assez simple dans son principe : interroger des gens, échantillonnés de façon à représenter la population d'un pays, d'une région, d'une ville ou encore d'une université sur les infractions dont ils ont été victimes.

En France, le débat public est alimenté par une source statistique quasi unique : les statistiques de police et de gendarmerie. Des chercheurs ont cependant mis au point des enquêtes en population générale. La genèse des enquêtes sur la victimation est à rechercher aux États-Unis, où d'ailleurs les préoccupations sécuritaires remontent à la décennie 1960 avec la *President's Commission on Law Enforcement and Administration of Justice* (Commission Katzenbach). C'est en 1965 que les premières opérations de comptages statistiques de la victimation (*Victimization studies*), indépendantes des différentes administrations fédérales, se font jour. Elles se poursuivront tout en améliorant leurs échantillons tous les cinq ans à partir de 1973. Ainsi, on inverse la focale afin de se positionner du point de vue de la victime et l'on constate rapidement que les victimations signalées sont de loin supérieures à celles enregistrées par les services de police. C'est la quête du fameux *chiffre noir* de la délinquance. Sur la lancée des études nord-américaines, des chercheurs en sciences sociales en France s'imprègnent de cette méthode d'enquête (Zauberman, Robert, Beck et Névanen, 2013) surtout à partir des années 1980.

L'enquête de victimation devient alors l'outil principal de mesure s'appuyant sur des échantillons auxquels on applique la technique du sondage. On cherche à jauger « un phénomène social qui n'avait traditionnellement été mesuré qu'à travers des données administratives » (Zauberman, 2015, p. 8).

Partant du constat que chaque administration applique des filtres, et ce à toutes les étapes de la chaîne pénale (police, procureur, tribunaux), on recherche de nouveaux indicateurs offrant la possibilité de s'approcher au plus près de la délinquance effective. Cette recherche s'appuie sur des sondages appliqués à un échantillon représentatif que ce soit à l'échelle locale ou nationale, et même internationale. Si en France la première enquête conduite est datée du milieu des années 1980, ce n'est qu'une décennie plus tard que leur mise en œuvre régulière a lieu. C'est le cas de l'Insee dans ses Enquêtes périodiques – qui perdurent jusqu'en 2007 – sur les conditions de vie des ménages (EPCVM). Avec l'arrivée de l'ONDRP (Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales) dans le champ (Robert et Zauberman, 2011a ; Robert et Zauberman, 2011b), l'Insee produit une étude exclusive de victimation dénommée « Cadre de vie et sécurité (CVS) ». Parallèlement à cette étude nationale, est réalisée, tous les deux ans depuis 2001, une enquête en Région Île-de-France. Nous avons également à disposition l'étude « Baromètre santé » conduite par l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) depuis 1992 (la 9^e édition date de 2017). Fort de ces enseignements, elles vont se décliner au niveau local où l'Observatoire régional de la délinquance et des contextes sociaux (ORDCS) reprend et développe des enquêtes similaires sur la région marseillaise dans des communes de tailles différentes (Mucchielli et Raquet, 2016).

Cela étant, les enquêtes de victimation portent en elles un certain nombre de limites. En effet, s'intéressant aux victimes, elles ne peuvent renseigner sur les délinquances sans victime désignée, elles excluent également les connaissances sur les victimes qui ont disparu (homicide par exemple). De manière générale, elles se concentrent plus largement sur les atteintes visibles aux biens et aux personnes (agressions, vols, dégradations, actes de discrimination, notamment). Outre les problèmes concernant la mémoire, une autre contrainte inhérente à cette technique de sondage réside dans la façon d'interroger les personnes. Est laissé de côté un ensemble de populations les plus précaires, qui ont pourtant une plus forte prévalence à l'expérience de la victimisation dont les discriminations. Mais ces enquêtes laissent aussi sur la touche les moins de 14 ans qui ne font pas partie des échantillons pour des raisons légales. Pour finir, certaines victimations, parce qu'elles sont intimes, sont plus difficiles à déclarer que d'autres telles que les agressions à caractère sexuel et les violences intrafamiliales. Si les déclarations des enquêtés reposent sur leurs souvenirs, il faut également que l'événement en question soit appréhendé par la victime comme une victimation et qu'elle réussisse à le verbaliser, ce qui n'est pas toujours le cas. Malgré ces écueils et l'absence d'instrument parfait, les enquêtes de victimation sont celles qui approchent au plus près la réalité à un moment donné sur une population précise, alors que les statistiques des institutions pénales sont largement le reflet de leur activité dont les priorités évoluent dans le temps. La comparaison avec d'autres sources disponibles est un moyen de s'assurer des correspondances ou des divergences et éventuellement de faire apparaître des tendances. En somme, « un film en dit plus long qu'une photographie » (Zauberman, 2015, p. 11). Afin de circonscrire notre objet, nous avons donc recherché les données disponibles concernant la population qui nous intéresse particulièrement dans cette étude : les usagers des campus universitaires en France, étudiants et personnels.

II- Au final très peu d'études portant sur les victimations et notamment les discriminations sur les campus universitaires

II-1. Chez les étudiants...

Dans toute cette littérature, il ne s'agit généralement pas d'enquêter sur les victimations, mais plutôt d'approfondir la connaissance des conditions de vie et d'études des étudiants. Néanmoins, plusieurs études sont à signaler concernant les discriminations notamment. Tout d'abord, au lieu de se focaliser sur l'inégalité des chances de réussite, Ferry et Tenret s'orientent vers la perception des inégalités en « s'intéressant notamment au sentiment de justice dans le système éducatif » (Ferry et Tenret, 2017, p. 1), et plus précisément sur les « inégalités de traitement » (*Ibid.*), dont les discriminations, à partir de l'enquête « Conditions de vie des étudiants » 2016. La différence de traitement se transforme en discrimination lorsque l'étudiant y associe un critère illégitime tel que le poids, l'âge, la couleur de peau, la religion, le sexe, etc. Les auteurs signalent que les résultats de l'enquête montrent des différences de traitement plus importantes chez les étudiants occupant une position défavorisée dans le champ universitaire, chez les étudiants étrangers et chez les femmes (notamment dans le rapport aux pairs) (*Ibid.*, p. 3). Puis, d'autres chercheurs ont travaillé sur l'expérience de la discrimination à l'école (Brinbaum, Chauvel et Tenret, 2013) en concluant aux difficultés d'identifications de ce type de victimation essentiellement liées à la multiplicité des critères, des expériences et de l'individualisation de l'inégalité subie.

Peu d'études en France, mais aux États-Unis : En revanche, outre-Atlantique, des enquêtes de ce type sont menées sur les campus américains depuis la fin des années 1980 avec comme thématique centrale la violence sexuelle (*Sexual experiences survey*). Par la suite, nombre d'études vont voir le jour

avec une certaine récurrence, notamment illustrées par les publications annuelles depuis 1998 du *Bureau of Justice Statistics* intitulée *Indicators Of School Crime And Safety*.

II-2. Chez les enseignants et les personnels non enseignants...

Les travaux scientifiques prenant pour objet les enseignants à l'université en tant que tels sont extrêmement peu nombreux ne traitent pas à proprement parlé des discriminations (Normand, 2006), (Musselin, 2005) (Louvel 2010), (Vasconcellos, 2006) (Faure et Soulié, 2006). (Verger, 1986 ; Charle, 1995) (Musselin, 1997). Si l'on examine la littérature concernant les personnels non enseignants de l'université, nous sommes également face à un vide scientifique.

Il en ressort que, si des études de victimation de grande ampleur n'ont jamais été effectuées sur la population étudiante en France, il n'existe aucune recherche dans ce sens s'attachant à interroger les travailleurs de l'université sur les victimations subies.

III- Mon enquête

Le contexte universitaire marseillais a été pour nous un terrain d'investigations pour les enquêtes de victimation sur les campus. Il a été choisi en raison de sa grandeur notamment (plus grand campus francophone du monde, plus grand campus de France en termes d'effectifs et de budget). Nous avons cherché à étudier les campus universitaires sous les aspects de la victimation en posant notamment l'hypothèse que ces aspects entretiennent un lien avec leur insertion dans le tissu urbain. Les campus sélectionnés pour leur implantation sociospatiale différentes à l'échelle de la ville de Marseille ont permis de tester cette hypothèse. En définitive, nous avons comptabilisé les victimes d'actes de discrimination sur trois campus. À l'aide d'un questionnaire : avec au total 2094 questionnaires (répondants) exploitables sur les campus marseillais. Notre questionnaire interroge sur une année, donc l'année universitaire précédant l'enquête.

Campus Luminy : 2012-2013

Campus Saint-Charles : 2012-2013

Campus Saint-Jérôme : 2013-2014

IV- Comment est interrogée la discrimination ?

Au cours de l'année scolaire précédente (2012-2013), avez-vous été victime des vols ou incidents suivants ? Modalité : *Une discrimination*. Nous n'ignorons pas les travaux qui s'accumulent actuellement dans le champ des discriminations. Nous regrettons de ne pas avoir pu le faire au démarrage de l'enquête en 2013.

Donc, une fois qu'un étudiant ou un personnel déclare une victimation, on lui propose un module spécifique. Voici les résultats pour ce qui nous intéresse aujourd'hui, à savoir les discriminations.

Filtre : Poser le module si « oui » à VIC6

DISCRIMINATION

DISCR1 – Combien de fois avez-vous été victime de discriminations durant l'année scolaire 2012/2013 ?

- Une fois
- Deux fois
- Trois fois ou plus

Si vous avez subi plusieurs discriminations durant l'année universitaire 2012/2013, merci de ne parler que du fait le plus récent.

DISCR2 – À quel moment de la journée cette discrimination a-t-elle eu lieu ?

- Le matin
- À l'heure du déjeuner
- Dans l'après-midi
- En soirée
- La nuit

DISCR3 – Lieu de la discrimination :

- Université (Amphi A, Amphi B, TPR1 TPR2, IUT, ESIL et Fac de sport)
- CROUS (resto U, cafétéria, cité U, Bât A, Bât B, Bât C, Studios)
- Les Estudines (I et II)
- Zone Euromed/Beaux-Arts/École d'archi
- Zone des entreprises
- Terrain de sport/gymnase
- Aux alentours des parkings et des arrêts de bus
- Dans les transports en commun pour vous rendre sur le campus
- Autre : _____

DISCR4 – De quel type de discrimination s'agissait-il ?

- Couleur de peau
- Religion
- Origine sociale ou familiale
- Opinion politique
- Handicap
- Âge
- Sexe
- Orientation sexuelle

DISCR5 – De qui s'agissait-il ?

- Un(e) autre étudiant(e)
- Personnel administratif
- Personnel enseignant
- Une personne de la sécurité
- Quelqu'un que vous connaissiez de vue
- Quelqu'un que vous ne connaissiez pas
- Autre : _____

DISCR6 – La dernière fois que cela s'est produit, qu'avez-vous fait après cette discrimination ?

- J'ai porté plainte à la police, à la gendarmerie ou auprès du procureur
- J'ai écrit au Défenseur des droits (anciennement la HALDE)
- J'ai écrit ou j'en ai parlé à un enseignant
- J'ai écrit ou j'en ai parlé à un personnel administratif ou à la direction
- J'ai écrit ou j'en ai parlé à un syndicat étudiant
- J'ai écrit ou j'en ai parlé à un éducateur ou un animateur
- Je n'ai rien fait
- Autre : _____

V- Les résultats

Dans l'étude des victimations que nous présentons, nous avons choisi de parler en termes d'intervalles de confiance¹. En effet, l'intervalle de confiance permet de traduire la précision statistique du résultat. Il apparaît dans les tableaux ci-dessous en forme de pourcentages entre crochets. Notre échantillon, bien que représentatif de la population (après redressement statistique), n'est pas suffisamment important ; dès lors, les taux risquent d'être biaisés. Ainsi, plutôt que d'estimer ponctuellement la vraie valeur inconnue du paramètre θ (notre taux de victimes), nous avons recherché un intervalle recouvrant « très vraisemblablement » cette vraie valeur.

V-1. Prévalence des victimations sur les trois campus : focus sur les discriminations chez les étudiants

Nos échantillons de la population ont été redressés sur la base des mêmes critères : sexe, âge, niveau de diplôme, statut professionnel. Nous avons donc appliqué un coefficient de pondération aux répondants afin que l'échantillon soit à l'image de la population mère, c'est-à-dire soit les habitants de la ville de Marseille, soit les personnels et étudiants des campus investigués ; usagers que nous regroupons ici par campus.

	Luminy (Terrain 1) Intervalles en %	Saint-Charles (Terrain 2) Intervalles en %	Saint-Jérôme (Terrain 3) Intervalles en %
Non-victimes	[77,0% ; 83,7%] 80,3%	[73,5% ; 82,0%] 77,7%	[58,8% ; 75,7%] 67,2%
Victimes	[16,3% ; 23,0%] 19,7%	[18,0% ; 26,5%] 22,3%	[24,3% ; 41,2%] 32,8%
Discriminations	[3,9% ; 7,9%] 5,9%	[4,0% ; 9,1%] 6,6%	[2,8% ; 12,3%] 7,6%
Vol ou tentative de vol d'objets dans ou sur la voiture *	[2,8% ; 7,9%] 5,4%	[1,5% ; 11,4%] 6,5%	[11,0% ; 34,8%] 22,9%
Injures ou menaces verbales	[3,2% ; 7,0%] 5,1%	[10,2% ; 17,3%] 13,7%	[6,0% ; 17,6%] 11,8%
Actes de vandalisme volontaire sur voiture ou deux-roues motorisé **	[2,8% ; 7,3%] 5,1%	[1,6% ; 10,0%] 5,8%	[0% ; 7,7%] 3,9%
Vols ou tentatives de vol AVEC ou SANS violence d'objet(s) personnel(s)	[2,5% ; 5,9%] 4,2%	[1,3% ; 4,8%] 3%	[1,1% ; 9,0%] 5,1%
... sans violence	[1,6% ; 4,5%] 3,0%	[0,9% ; 4,1%] 2,5%	[0,6% ; 7,8%] 4,2%

¹ La notion d'intervalle de confiance renvoie au degré de précision d'une moyenne ou d'un pourcentage. Il apparaît essentiel de l'indiquer lorsque l'on travaille sur un échantillon et non une population totale afin de reconnaître les risques d'erreurs inhérents à ce type de mesure, rigueur scientifique hélas bien peu présente dans la production des sondages alimentant le débat public. On utilise ici un intervalle de confiance à 95% (choix d'un risque d'erreur à 5%). Il correspond à un écart réduit de 1,96 et peut s'écrire selon la formule générale (calculée à l'aide d'un tableur de type Excel) définissant les bornes d'un intervalle de confiance : IC 95% : Taux \pm 1,96 * (P*(1 - P)/n (P : Probabilité que l'évènement ait lieu et n : Taille de l'échantillon).

... avec violence	[0,1% ; 1,8%] 0,9%	[0% ; 1,3%] 0,5%	[0% ; 2,5%] 1,25%
Vols ou tentative de vol de voiture ou deux-roues motorisé **	[1,5% ; 5,2%] 3,2%	[0,6% ; 7,7%] 4,2%	[0% ; 7,7%] 3,9%
Violences physiques ou tentatives	[0,6% ; 2,8%] 1,7%	[1,5% ; 5,1%] 3,3%	[0,1% ; 6,6%] 3,4%
Victime...	[16,3% ; 23,0%] 19,7%	[18,0% ; 26,5%] 22,3%	[24,3% ; 41,2%] 32,8%
... une seule fois	[12,2% ; 18,4%] 15,3%	[13,2% ; 20,9%] 17,0%	[18,9% ; 34,9%] 26,9%
... plusieurs fois	[2,6% ; 6,1%] 4,4%	[3,2% ; 7,8%] 5,5%	[1,7% ; 10,1%] 5,9%

Sources : ORDCS, enquête sécurité Luminy, 2013, Saint-Charles 2014, Saint-Jérôme 2016.

* Parmi les étudiants possédant une voiture.

** Parmi les étudiants possédant une voiture et/ou un deux-roues motorisé.

Tableau 1 : Prévalence des victimations étudiantes sur les trois campus durant les années universitaires 2012-2013 (Luminy et Saint-Charles) et 2014-2015 (Saint-Jérôme)

D'une manière générale, nous considérons comme discrimination sa définition légale : « toute distinction opérée entre les personnes physiques sur le fondement de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique, de la particulière vulnérabilité résultant de leur situation économique, apparente ou connue de son auteur, de leur patronyme, de leur lieu de résidence, de leur état de santé, de leur perte d'autonomie, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée² ». Dans notre enquête, la discrimination doit se comprendre comme le fait de distinguer une personne des autres en fonction de caractères extrinsèques (religion, lieu d'habitation) ou intrinsèques (sexe, origine ethnique, couleur de peau)³ afin de pouvoir lui appliquer un traitement différentiel. Ce qui se concrétise le plus souvent par des insultes entre étudiants, des « problèmes » vis-à-vis d'un enseignant ou de l'administration. Nous enregistrons ici la prévalence de l'expérience en invitant les enquêtés à statuer (rapport subjectif aux discriminations) sur un ou des comportements qu'ils auraient pu subir et que nous rangeons sous la catégorie « discrimination » (définition légale). Il n'y a donc pas lieu de mettre en doute les réponses des enquêtés, qui sont leur propre juge, mais « de prendre en compte un point de vue subjectif sur une expérience objective (Lesné et Simon, 2012) lorsqu'ils donnent un motif entrant dans le champ des discriminations. Nous avons donc essayé, sans y parvenir complètement⁴, à distinguer les traitements discriminatoires des insultes à caractère sexiste, raciste

² Source : Loi n° 2008-496 du 27 mai 2008 modifiée par la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 - art. 86.

³ Les motifs cités dans le questionnaire sont issus de la liste des critères légaux de discrimination.

⁴ L'enquête « Trajectoires et Origines » revient sur la complexité à dissocier le subjectif du factuel. En montrant que cette opposition peut être dépassée en traitant à la fois des situations précises que du ressenti des personnes enquêtées (Leslé et Simon, 2012, p. 11), un élément que nous n'avons pas intégré dans le questionnaire mais qui aurait pu l'être. Les auteurs invitent à construire un indicateur complémentaire à l'expérience auto-reportée à partir de « situations de traitement défavorables dans les différents domaines de la vie sociale – les discriminations situationnelles » (*ibid.*, p. 30) : reconstitution de l'expérience par le chercheur lui-même après le récit des faits par l'enquêté. De plus, la sous-estimation des discriminations est avérée : « La

ou xénophobe. En effet, passer de l'expérience à la qualification d'une discrimination est délicat (Eckert et Primon, 2011) bien que les effets de la sensibilisation des individus aux phénomènes discriminatoires aient pu être observés (Bajos, Bozon et *al.*, 2008) ; nous nous basons donc sur une stabilisation du concept de discrimination, au sein de la population enquêtée, renforcée par son utilisation abondante depuis la loi de 2001 et la création de la HALDE (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité), notamment.

À Luminy, un terrain très excentré par rapport au centre-ville.

Les discriminations constituent un type de victimation questionné de façon originale dans les enquêtes de victimation développées par l'ORDCS. Ces trois enquêtes réalisées sur des campus universitaires marseillais confirment le bien-fondé de cette évolution apportée aux questionnaires. Entre 4% et 8% des étudiants interrogés à Luminy (environ 6%) se disent en effet victimes d'actes de discriminations, ce qui en fait la victimation la plus recensée⁵. Pour la moitié de ces victimes, la discrimination n'est survenue qu'une seule fois, mais pour environ un tiers la victimation s'est répétée (jusqu'à trois fois ou plus). Par conséquent, la prévalence des multi-victimations en matière d'actes discriminatoires est assez importante. De plus, les étudiants de l'enquête sont discriminés largement dans le cadre de l'interconnaissance : 41% des victimes affirment que ces agissements émanaient d'un autre étudiant, et pour 79% d'une personne connue de vue. L'alternance jour nuit ne semble pas avoir d'effet sur ce type de victimation. Contrairement à une croyance bien répandue, nombre d'actes délictueux sont perpétrés en plein jour – et même en présence de témoins, silencieux ou non – bien que la luminosité ait un impact sur les peurs ressenties et exprimées⁶. De fait, ces discriminations, qui concernent en premier lieu le sexe puis la couleur de peau, surviennent dans les lieux les plus concentrés, là où les flux sont intenses (restaurant universitaire, cafétéria, cité universitaire). Les données recueillies infirment par conséquent l'hypothèse d'actes survenant dans des lieux isolés.

Ces actes de discrimination subis par les étudiants interrogés, pour plus de la moitié, ne sont pas dénoncés (peut-être par peur, ignorance, indifférence, voire hostilité à l'encontre de l'État et de sa police).

À Saint-Charles, un terrain situé au cœur de la ville à proximité de la gare Centrale.

Sur ce même terrain, les étudiants discriminés, moitié moins nombreux que ceux injuriés, représentent le deuxième type de victimation auquel les étudiants sont confrontés à Saint-Charles. La discrimination a généralement lieu dans l'après-midi et concerne d'abord le sexe (41,3%), puis la couleur de peau (24%)⁷, constat identique à Luminy. Ce qui nous permet de dire que le sexisme et le racisme sont

déperdition observée [entre les discriminations situationnelles et l'expérience auto-reportée] accrédite la thèse d'une distorsion entre les faits vécus et leur perception ou conscientisation comme discrimination » (*Ibid.*, p. 27). Nos données sont par conséquent sans doute en dessous de la réalité objective sur ce type de victimation.

⁵ À titre de comparaison, en 2016, plus d'un étudiant interrogé sur cinq déclare avoir été traité moins bien que ses camarades (Cordazzo, 2016, p. 8).

⁶ Pour une explication des liens entre éclairage et sécurité dans les villes voir : Mosser, S. (2007). Éclairage et sécurité en ville : l'état des savoirs. *Déviance et Société*, vol. 31, (1), 77-100.

⁷ La couleur de peau est le second attribut discriminant dénoncé par les enquêtés. A. Rea et M. Tripier le caractérisent ainsi : « Si les discriminations supposent un rapport de pouvoir et de domination, le racisme ordinaire renvoie à la sphère des attitudes et des opinions, et se décline différemment selon les milieux sociaux » (Rea et Tripier, 2008, p. 74). C'est dans les interactions ordinaires que s'exprime ce type de racisme. À ce titre, un travail récent à partir d'une recherche qualitative et comparative entre Paris et Bogotà, O. Quintero (2013)

largement sous-estimés lorsqu'on aborde les discriminations, ici encore. Les discriminations peuvent se produire plusieurs fois sur une même personne (32% ont été victimes deux fois et 31% trois fois et plus) sans pour autant parvenir une forte visibilité institutionnelle. Le taux d'incidence apparente⁸ s'élève à seulement 10%. Ici, le plus souvent, les agresseurs sont des inconnus (51% des cas) qui agissent en petits groupes.

À Saint-Jérôme, la prévalence des discriminations est plus importante qu'ailleurs et interroge l'implantation du campus dans les quartiers nord, une zone où les discriminations recensées à l'échelle de l'arrondissement sont importantes.

Globalement, on ne peut pas conclure tout de suite à un effet de quartier (différences entre les taux non significatives (test paramétriques)).

V-2. Prévalence des victimations sur les trois campus : focus sur les discriminations chez les personnels

	Luminy Intervalles en %	Saint-Charles Intervalles en %	Saint-Jérôme Intervalles en %
Non-victimes	[73,7% ; 81,8%] 77,9%	[57,5% ; 75,2%] 65,9%	[73,6% ; 83,6%] 78,6%
Victimes	[18,2% ; 26,3%] 22,1%	[24,8% ; 42,5%] 34,1%	[16,4% ; 26,4%] 21,4%
Discriminations	[0,2% ; 2,5%] 1,4%	[2,4% ; 12,1%] 7,3%	[2,9% ; 8,7%] 5,8%
Injures ou menaces verbales	[4,4% ; 9,4%] 6,9%	[12,5% ; 27,4%] 20,0%	[5,7% ; 12,9%] 9,3%
Vols (ou tentatives) AVEC ou SANS violence d'objet(s) personnel(s)	[2,2% ; 6,0%] 4,1%	[1,8% ; 10,9%] 6,4%	[1,3% ; 5,9%] 3,6%
... sans violence	[1,7% ; 5,2%] 3,4%	[1,2% ; 9,7%] 5,5%	[0,5% ; 4,2%] 2,4%
... avec violence	[0,0% ; 0,7%] 0,2%	[0% ; 2,7%] 0,9%	[0% ; 1,9%] 0,8%
Actes de vandalisme volontaires sur voiture ou deux-roues motorisé **	[7,1% ; 13,4%] 10,3%	[3,9% ; 17,8%] 2,1%	[3,2% ; 9,6%] 6,4%
Vols (ou tentatives) d'objet(s) dans ou sur la voiture *	[2,7% ; 7,1%] 4,9%	[0% ; 5,5%] 2,1%	[2,0% ; 7,5%] 4,7%

tend à montrer qu'au sein des universités françaises, les étudiants noirs subissent une discrimination raciale trop souvent minorée par les institutions.

⁸ Volume de la victimation reportée aux autorités.

Vols (ou tentatives) de voiture ou deux-roues motorisé **	[2,3% ; 6,6%] 4,4%	[0% ; 3,2%] 1%	[0,1% ; 3,7%] 1,9%
Violences physiques (ou tentatives)	[0,3% ; 2,6%] 1,4%	[2,0% ; 11,4%] 6,7%	[1,3% ; 5,9%] 3,6%
Victimes...	[18,2% ; 26,3%] 22,1%	[24,8% ; 42,5%] 34,1%	[16,4% ; 26,4%] 21,4%
... une seule fois	[11,7% ; 18,7%] 15,2%	[14,9% ; 30,6%] 22,4%	[8,7% ; 16,9%] 12,8%
... plusieurs fois	[4,6% ; 9,6%] 7,1%	[5,8% ; 17,9%] 11,7%	[3,1% ; 9,0%] 6,1%

* Parmi les personnels possédant une voiture.

** Parmi les personnels possédant une voiture et/ou un deux-roues motorisé.

Source : ORDCS, enquête sécurité Luminy, 2013, Saint-Charles 2014, Saint-Jérôme, 2016.

Tableau 2 : Prévalence des victimations chez les personnels. Années universitaires 2012-2013 (Luminy et Saint-Charles) et 2014-2015 (Saint-Jérôme)

La prévalence des discriminations augmente à mesure qu'on se rapproche du centre-ville. Elles sont en effet statistiquement très faibles dans la zone « périurbaine » de Luminy en comparaison du campus Saint-Charles. Dans l'ensemble, les victimes accusent plutôt des actes sexistes mais en premier lieu des discriminations liées aux opinions politiques (24% des personnes se disant discriminées à Saint-Jérôme par exemple, la couleur de peau et l'origine ethnique représentent l'avant-dernier poste (5,3%) avant le handicap).

Il apparaît que ce type de délinquance évolue généralement dans le cadre de l'interconnaissance. Plus précisément, les individus incriminés et identifiés font partie du corps enseignant (22,4%) ou du corps administratif (12,8%), mais aussi de la population étudiante (16,8%), selon les victimes. Bien que dans 40% des cas, l'auteur était inconnu de la victime, nous avons partiellement affaire à une délinquance interne, très certainement entre usagers réguliers du campus. À ce titre, une étude de Amrous (2017, p. 3) montre qu'en moyenne, les catégories socioprofessionnelles « professions scientifiques » et « professeurs » victimes se distinguent par une part élevée d'auteurs connus. Enfin, les discriminations restent institutionnellement largement invisibles. En effet, en moyenne 60% des victimes d'actes de discrimination ne signalent pas. Néanmoins, 30,6% des personnels victimes ont vu au sein du personnel enseignant, administratif ou de direction, et non du personnel de sécurité précisons-le, un moyen de faire connaître l'acte éprouvé.

VI- Les campus vs. Marseille

Cette partie est construite dans le but de comprendre si les campus sont à l'image de la ville qui les héberge ou bien si des spécificités peuvent leur être attribuées. En d'autres termes, il nous importe de savoir si les données statistiques enregistrées sur les campus sont ou non significativement différentes de celles enregistrées sur la ville de Marseille (tests paramétriques). Pour ce faire, nous exploitons les résultats d'une enquête de victimation menée sur cette ville en 2014 (Mucchielli et Raquet, 2014) et dont les questions sur les discriminations concernent l'année civile 2013.

Ajoutons ici que deux des campus étudiés se situent dans les quartiers les plus précarisés comme différents indicateurs socioéconomiques de fragilité le révèlent : taux de chômage, pourcentage de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté, niveau de diplôme, part des immigrés dans l'ensemble de la population, pourcentage de familles monoparentales dans l'ensemble des ménages. Il s'agit des nationalement et tristement fameux « quartiers nord », plus spécifiquement du XIII^e (Saint-Jérôme), et du III^e arrondissement (Saint-Charles) dont la Belle-de-Mai est le quartier le plus connu pour les mêmes raisons. Luminy est, quant à lui, un campus qui évolue dans un arrondissement considéré comme économiquement plus favorisé (IX^e arrondissement). Néanmoins, l'enquête menée à Marseille montre que la surreprésentation des victimes (test du Khi2) n'est valable, en ce qui nous concerne, que sur le III^e arrondissement, c'est-à-dire où se situe Saint-Charles (Mucchielli et Raquet, 2017, p. 12) et non sur le XIII^e arrondissement (Saint-Jérôme). Autre résultat intéressant, « les habitants des quartiers les plus pauvres de la ville sont surtout touchés par les vols de voiture, les vols d'objets dans ou sur la voiture, les vols avec ou sans violence, les injures ou menaces, les discriminations et les violences institutionnelles » (*Ibid.*). Les habitants de ces quartiers sont par conséquent « sur-victimisés » par rapport aux habitants des autres quartiers⁹.

Nous exposerons donc les taux de prévalence, à savoir la proportion de chaque population (marseillaise et universitaire) touchée par une des victimations (dont les discriminations qui nous intéressent) interrogées sur une période donnée.

L'enquête réalisée sur la ville de Marseille comporte 2 908 questionnaires exploitables (soit 4‰ Marseillais de plus de 15 ans) et situe les victimations déclarées sur la période 2012-2013 (deux années civiles). Afin de pouvoir comparer, avec le plus de précision possible, nous avons récupéré une part des données de base (désormais redressées) concernant uniquement les victimations subies durant l'année 2013. Pour mémoire, les données recueillies sur les trois campus universitaires marseillais concernent la période 2012-2013 pour Luminy et Saint-Charles, et 2014-2015 sur Saint-Jérôme (une année universitaire, 10 mois). Par conséquent, nous devons assumer premièrement, faute de données

⁹ On le constate pour les arrondissements où sont implantés Saint-Charles et Saint-Jérôme, les taux sont supérieurs à ceux de la ville tout entière. L'arrondissement où se trouve Luminy montre quant à lui des taux en dessous de ceux de Marseille. Les habitants du XIII^e sont par exemple deux fois plus exposés aux vols d'objets personnels que les autres habitants. Nous avons d'ailleurs souligné cet aspect en ce qui concerne Saint-Jérôme et les vols à l'arraché à la fois aux abords du campus et sur le chemin pour s'y rendre, phénomène qui est, semble-t-il, en baisse depuis quelques années (*cf.* chapitre 6). Le tableau suivant donne une première vue d'ensemble des taux de victimation, toute victimation confondue, où nous avons fait ressortir en rouge les taux qui concernent les arrondissements correspondant à la localisation des trois campus.

disponibles¹⁰ le fait que les périodes de référence de l'enquête de Marseille et des trois campus ne correspondent pas tout à fait. Chose que nous avons d'ailleurs auparavant assumée dans la comparaison des victimations entre les trois campus. Deuxièmement, lorsque les enquêtes de victimation sur les campus interrogent une année universitaire (10 mois du 1^{er} septembre au 30 juin), l'enquête portant sur les Marseillais prend comme référence l'année civile. Nous faisons cependant l'hypothèse que les taux de victimation varient très peu d'une année sur l'autre, comme le montrent les résultats de l'enquête annuelle de l'Insee (CVS). Mais nous devons faire également l'hypothèse que les deux mois de vacances pendant lesquels la quasi-totalité des usagers des campus universitaires est absente ne sont pas (ou très peu) chargés en victimation. En effet, le faible nombre de personnels administratifs présent peut être considéré comme négligeable. De plus, les victimations proportionnellement les plus courantes sont de l'ordre du face à face. Un campus moins dense en usagers laisse présager un nombre de victimes de discrimination moins grand. Néanmoins, il faut manier les résultats avec précaution.

¹⁰ C'est d'ailleurs ici une invitation à renouveler chaque année des enquêtes de ce type à l'échelle locale, notamment dans les grandes métropoles, où l'ORDCS en région PACA, désormais fermé (fin du projet), fut un des acteurs moteurs par une méthodologie innovante, bien que s'inscrivant dans la lignée des travaux du CESDIP.

Les victimations : comparaison entre les usagers des campus et les habitants de Marseille

	Campus Luminy, Saint-Charles et Saint-Jérôme (étudiants et personnels). N= 2024		Ville de Marseille N= 2908		Différence campus/Marseille Significative/Non significative
	Fréquence	Pourcentage	Fréquence	Pourcentage	
Non-victimes	1539	76,0	1771	60,9	Significative
Victimes	485	24,0	1137	39,1	Significative
Vols (ou tentatives) d'objet(s) dans ou sur la voiture	63*	3,1	111***	5,8	Significative
Discriminations	111	5,5	90	3,1	Significative
Injures ou menaces verbales	183	9	415	14,3	Significative
Actes de vandalisme sur la voiture ou le deux-roues motorisé	91**	4,5	266***	12,8%	Significative
Vols (ou tentatives) d'objet(s) AVEC ou SANS violence	72	3,6	176	6,4	Significative
...sans violence	57	2,8	120	4,1	Significative
...avec violence	12	0,6	56	1,9	Significative
Vols (ou tentatives) de voiture ou de deux-roues motorisés	44**	2,2	65***	3,4	Significative
Violences physiques (ou tentatives)	55	2,7	111	3,8	Significative
Cambriolages (ou tentatives) de la résidence principale	-	-	123	4,2	-
Escroqueries (ou tentatives) personnelles	-	-	109	3,7	-
Agressions sexuelles (ou tentatives)	-	-	8	0,3	-
Victimes	485	100	1137	100	-
... une fois	359	74	563	49,5	Significative
...plusieurs fois	126	26	574	50,5	Significative

* Parmi les étudiants et les personnels possédant une voiture, taux sur 369 personnes.

** Parmi les étudiants et les personnels possédant une voiture et/ou un deux-roues motorisé, taux sur 412 personnes.

*** Parmi les ménages possédant une voiture et/ou un deux-roues motorisé, taux sur 462 ménages.

Sources : ORDCS, 2014 et Enquête de sécurité campus marseillais (2013, 2014 et 2016).

Tableau 3 : Prévalence des victimations subies sur les campus (année universitaire 2012-2013 pour Luminy et Saint-Charles ; 2014-2015 pour Saint-Jérôme), et dans Marseille (année civile 2013)

On peut remarquer que seules les discriminations sont significativement plus importantes à l'échelle des campus qu'au niveau de la ville (effet d'âge ?). Comment l'expliquer ? Deux raisons peuvent être avancées. Premièrement, deux des campus étudiés sont disposés dans des quartiers où les phénomènes de discriminations sont forts et où une concentration, notamment autour du III^e arrondissement (Saint-Charles), et dans une moindre mesure dans le XIII^e arrondissement, a été décelée lors de l'enquête de victimation réalisée à Marseille. En ce sens, on peut imaginer que les usagers victimes des campus de Saint-Charles et de Saint-Jérôme pèsent lourd dans cette différence constatée (quartier à forte présence de discriminations). Deuxièmement, on peut émettre l'hypothèse que les jeunes générations, souvent les plus diplômées (étudiants et étudiantes notamment) soient davantage enclines à dénoncer ce type de délit dans une France qui remet de plus en plus en question les actes discriminants, qu'il s'agisse de sexisme ou encore de racisme.

« La société française a récemment vu des mobilisations, notamment via les réseaux sociaux, sanctionnant publiquement et symboliquement des comportements dénoncés comme misogynes, machistes, harcelants ou encore violents. Du mouvement "#Balancetonporc" à "#Meetoo", les comportements jugés sexistes, se déroulant dans le cours de la vie ordinaire, sont de plus en plus visibles » (Larchet, 2018, p. 5).

Mais les personnes plus jeunes (19-29 ans), telles que les étudiants, ont tendance à être davantage exposées que d'autre tranche d'âge ; ainsi « la moitié des victimes d'injures sexistes est âgée de moins de 35 ans » entre 2006 et 2016 (*Ibib.*, p. 7-9). De plus, 18% des victimes d'injures sexistes situent l'atteinte sur leur lieu d'études ou de travail (*Ibib.*, p. 10). En outre, les chances d'être victime à plusieurs reprises sont largement plus fortes dans la ville de Marseille que dans les trois campus réunis. Ceci nous conduit à dire que les étudiants peuvent être victimes certes, mais la victimation subie est davantage occasionnelle par rapport à ce qu'ont déclaré les habitants de Marseille.

« [...] la perception de la discrimination ethnique ou raciale par les minorités dites « visibles » reste liée à la position sociale ou au capital scolaire : elle est plus forte en milieu ouvrier, dans les populations paupérisées ou parmi les bas niveaux de formation. La question de l'intersection entre genre et race (ou ethnicité) est fréquemment traitée dans la littérature spécialisée, mais ne débouche pas sur des résultats systématiques ou concordants qui iraient dans le sens d'un effet cumulé des deux systèmes d'inégalités » (Primon, 2011, 124).

Les résultats de différentes enquêtes nous invitent donc à penser que la perception des actes discriminatoires, dont le racisme, est en partie liée au niveau du capital social, culturel et scolaire. Notre étude ne détaille pas assez précisément les étudiants à partir de leurs caractéristiques socioprofessionnelles, mais il serait intéressant à l'avenir de traiter de cette relation dans le contexte universitaire. De même, Essed (2002) signale à juste titre la distinction qu'il est intéressant d'opérer entre les discriminations au cours du cycle de vie (emploi, logement, rémunération, etc.) et les discriminations ordinaires de la vie quotidienne (traitement négatif plus chronique de la part d'un service public par exemple). Pour autant, notre questionnaire n'est pas suffisamment précis pour distinguer ces deux aspects des discriminations que nous cherchons à mesurer.